#### INFOS SERVICES

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac

inaugure son nouveau site internet. Vous y trouverez de nombreuses informations utiles sur notre territoire. https://lodevoisetlarzac.fr/

#### FRANCE SERVICE

ACCUEIL information et orientation

ACCOMPAGNEMENT dans vos démarches administratives

A LA MAIRIE les 2ème et 4ème mardis de chaque mois



Un service de proximité régulier 2 permanences mensuelles A la maine a saint maurice-navaceiles de 13h30 à 16h - Gratuit RDV conseillé au 06 49 82 72 76

#### À NOTER!

Deux colonnes de tri textiles sont à disposition, à côté du local technique au village.

N'hésitez pas à vous en servir!



# Pickup lci, je retire et dépose mes colis.

chromopost

ndpd 🌃

## POINT RELAIS PICKUP

Après quelques ratés au lancement du service, notamment par le fait que certains prestataires ne se déplacent pas jusqu'à chez nous, tout semble être rentré dans l'ordre. Vous pouvez recevoir vos colis mais également en envoyer, en les déposant en mairie. Pickup fonctionne uniquement avec Colissimo et dpd. Ne fonctionne pas avec Chronopost. Nous sommes la première mairie de France à offrir ce service à ses administrés.

## **TRANSPORTS**

## BUS DE LA DRAILLE- LIGNE 398.B



Pour vos déplacements vers Lodève ou les communes avoisinantes pensez au bus!

<u>Pour télécharger les</u> horaires c'est ici!

Sinon, pensez au covoiturage, Picholine...

## BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Deux stations de recharge gratuite des vélos électriques sont disponibles sur la commune :

- au village, face à la mairie.
- dans Navacelles

Elles ont été mises en place dans le cadre de la Grande Traversée du Massif Central à vélo

#### <u>AVIS AUX ACTEURS LOCAUX!</u>

Si vous avez des activités, des annonces ou des informations à faire passer, pensez à la lettre municipale et au site web de la commune. N'hésitez pas à nous les faire passer vos infos.

#### CONTACTS

Le secrétariat : 04 67 44 61 62 Le Maire : 07 87 19 54 01

mairie.stmauricenavacelles@lodevoisetlarzac.fr

RAPPEL COVID

Prenez soin de vous

Restez prudents

## INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE Mardi et jeudi : 9h-12h/13h-17h Vendredi : 10h-12h/13h-17h

En dehors de ces horaires le répondeur vous indique le numéro de téléphone de l'adjoint d'astreinte

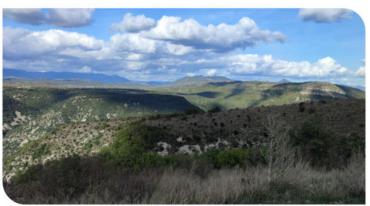


# ST-MAURICE NAVACELLES

# LARZAC MERIDIONAL

https://www.stmauricenavacelles.fr

#### LE MOT DU MAIRE



Espérons que cette période instable se termine avec la fin de l'année 2022 qui pointe le bout de son nez. Nous vivons tous des moments difficiles, mais il faut savoir parfois lorsau'on relativiser surtout regarde l'actualité internationale. Nous ne sommes pas si mal sur notre bout de plateau!

Notons quand même les points positifs de cette année avec les naissances sur notre Commune depuis 2 ans et à venir, la fin des travaux à Navacelles, le terrain multisports, la chaudière de l'école et les divers travaux. Nous faisons le maximum pour que les investissements prévus pour l'année 2023 puissent voir le jour, tout comme nous faisons le maximum, employés communaux et élus, pour être à votre disposition au auotidien.



Quel plaisir, d'avoir enfin partagé des moments conviviaux avec vous, lors des cérémonies et pour la Saint-Maurice.



Je vous invite tous à vous intéresser aux activités du Tiers Lieu/Médiathèque, qui pour le moment logé en propose déià programme très riche et ceci tout au long de l'année.

Une réintégration des locaux est espérée pour mai 2023 et je vous convie vivement à prendre possession de ces lieux. Avant, nous aurons l'occasion de nous retrouver pour nous souhaiter la bonne année lors traditionnels vœux de la Commune, le samedi 14 janvier à 11h.

Enfin, nous vous souhaitons à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Que le bonheur et le partage se propagent dans tous les foyers. Joyeux Noël à tous et une très bonne fin d'année 2022!

Le Maire pour l'équipe municipale.

#### ZOOM - INAUGURATION NAVACELLES

La fin des travaux a été célébrée le 17 septembre, voici des extraits choisis du discours de Clément Théry, Maire de St-Maurice Navacelles

"...Lorsque l'on traverse la planitude des Grands Causses, avec les Cévennes pour seul horizon, nul ne s'attend à trouver cet obstacle naturel d'une profondeur de 300 mètres. Par son travail de 6 000 ans la rivière la Vis a creusé tortueusement ce que la nature a fait de plus dur. La vue panoramique depuis les belvédères en stupéfiera plus d'un et fera forcément des déçus pour les plus jeunes d'entre nous, qui se demanderont où sont les animaux ? Mais l'œil averti ne s'y trompera pas, il s'agit bien là de la 8ème merveille du Monde!"



"L'Homme, à force de travail d'ingéniosité, depuis des centaines d'années, coexiste avec le site. La présence de l'Homme est liée à la rivière, cette eau qui fait tant défaut sur les plateaux. On utilise sa force pour les moulins et faire de l'électricité, elle nous nourrit, on détourne son lit pour profiter des terres arables du méandre et elle irrique nos cultures. On prend le soin de construire sur le rocher là où elle ne nous atteindra pas. On en cultive les pentes abruptes, on les façonne, on monte des murs, murets, on crée des terrasses. On respecte ce trou qui nous nourrit et nous protège."

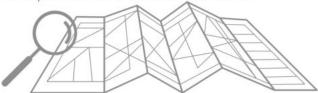
"Puis vient la modernisation, l'exode rural et le changement des pratiques. On ne cultive plus dans les versants, on pêche par loisir, les moulins sont des lieux de visite, les terrasses sont abandonnées et petit à petit le site se dégrade et la nature reprend ses droits. Le tourisme devient la principale ressource du site, l'affluence est de plus en plus importante et les flux ne sont pas canalisés..."



"... j'espère vivement que demain nous saurons à nouveau unir nos forces pour entretenir et protéger cet écrin dans lequel nous avons posé le diamant Navacelles."

#### PATRIMOINE COMMUNAL

L'appropriation des immeubles sans maître constitue un mode d'acquisition de la propriété exorbitant du droit commun. Il appartient aux communes sur le territoire desquelles sont situés les biens.



La municipalité vous informe du lancement d'une procédure de biens sans maître sur l'année 2023.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des parcelles concernées

Si vous avez des informations sur ces biens, veuillez nous en faire part.

C. Théry

| Localisation       | Références Cadastrales |
|--------------------|------------------------|
| Navacelles         | AL 029                 |
|                    | AL 030                 |
|                    | AL 031                 |
| La Bruyere         | AC 098                 |
|                    | AC 099                 |
| Plaine de la Barre | AC 115                 |
|                    | AC 118                 |
| Puech Agut         | AR 062                 |
| Madières           | AO 045                 |
| Mas de Gay         | AP 054                 |
| Madières           | AO 103                 |
|                    | AO 104                 |
|                    | AO106                  |
| Madières           | AN 050                 |
|                    | AO 101                 |
|                    | AO 107                 |
|                    | AO 105                 |
|                    | AO 111                 |
|                    | AO 112                 |

# ACTU MEDIATHEQUE TIERS/LIEU

Nous sommes heureux de vous faire part du bilan positif du festival ALIMENTERRE à Saint Maurice : un grand merci aux participants et aux intervenants!

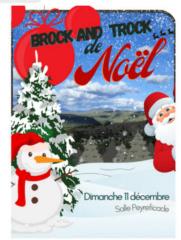


Depuis le 28 novembre (merci à Marie-Jo pour son aide au choix) nous avons rapporté de la Médiathèque Départementale Pierre Vives 100 dvd films et documentaires. Ils sont prêts à être empruntés, et il y en a pour tous les gouts!

De nombreuse animations et activités pour cette fin d'année 2022!

- ATELIER VANNERIE avec Denyse, 5/12 déc
- BROCK AND TROCK 11 déc
- ATELIER PARENTS/ENFANTS avec conte et goûter le 19 décembre

Toute l'équipe de la Médiathèque Tiers/Lieu vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année. Soyez fin prêts pour le programme 2023. Voici les premiers évènements à noter :



- du 19 au 22 janvier "NUIT de la LECTURE"
- du 11 au 17 mars "PRINTEMPS des POÈTES"
- du 24 au 29 mai "FÊTE de la NATURE"

Réunion de travail sur la programmation 2023 le vendredi 9 décembre à 17h à la salle Peyreficade. Merci pour toutes vos idées. L'équipe de la Médiathèque Tiers/Lieu

#### TRAVAUX



## STATION D'ÉPURATION À MADIÈRES

Le chantier financé par Communauté de Communes du Lodévois et Larzac avance bien. Les tests d'étanchéité des bassins ont été réalisés avec succès. La pose du poste de relevage se termine. Les tests électriques seront réalisés prochainement. La clôture de

l'ensemble de l'usine sera réalisée trés rapidement. Malgré quelques jours d'intempéries qui ont stoppé le chantier, on peut penser que la mise en fonctionnement de la station sera effective pour fin janvier.

J.L. Fabrèques



## ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

Les deux classes de l'école sont inscrites dans des projets culturels diversifiés : spectacles dans le cadre du programme Résurgence, visite au musée, concours littéraire, Grand Défi Vivez Bougez, rencontres sportives inter-écoles...

De plus, chaque semaine, Patricia Heux, animatrice du Tiers Lieu / Médiathèque intervient dans chacune des classes autour de la lecture.





Cette année, les deux classes participeront également au projet académique Occitan, en l'élargissant aux langues vivantes étrangères parlées dans les familles des élèves : japonais, ukrainien, arménien, arabe, espagnol...

Enfin, notre école est pressentie pour participer au programme scolaire du Festival Jazz à Junas : création de chansons avec des artistes locaux (et parents d'une élève de l'école!) à partir de

février et préparation d'une représentation publique sur la scène du Sonambule à Gignac et bien sûr à St-Maurice Navacelles en juin. Notre école est bien vivante et c'est très bien pour nos 3 villages



N Cabanes

#### Accueil de Loisir Périscolaire

École Le Village 34520 St-Maurice Navacelles

Responsable: Isabelle BERLENDIS - 09 70 26 13 23

Ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Midi: 12h - 13h30 / Soir: 16h25 - 18h

GARDERIE COMMUNALE DU MATIN - 7h45/8h35

Ouverte tous les jours scolaires Gratuite et sans réservation

# AIDES - RÉNOVATION ÉNERGETIQUE



Pour rénover énergétiquement votre logement vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de différentes aides. Voici une liste non exhaustive :



 MaPrimeRénov': elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.



 MaPrimeRénov' Sérénité: cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique.

• L'Éco prêt à taux zéro : cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros.





Le Coup de pouce économies d'énergies : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation glable, etc).



• Le chèque énergie : cette aide nominative participe au paiement des factures d'énergie du logement notamment d'électricité et de gaz. Son montant est de 100€. Elle est attribuée sur critères de revenus.



L'aide des entreprises de fourniture d'énergie : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas. etc).



• La TVA à 5,5% : certains travaux de rénovation énergétique peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%.



• La réduction d'impôt "Denormandie" : permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction de leur impôt sur le revenu.

• L'exonération de taxe foncière : les communes ou départements peuvent en exonérer temporairement certains ménages.

Outre les aides nationales, il existe aussi des aides locales pour améliorer la performance fénergétique de votre logement. Pour les trouver, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) met à votre disposition un outil qui recense ces aides sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus : <a href="https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique">https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique</a>

## VOS DROITS - INFOS URBANISME

Différencier:

Déclaration Préalable de Travaux et Permis de Construire :



Un permis de construire est obligatoire pour des travaux conséquents comme :

- une nouvelle construction sur un terrain nu,
- la création de surface plancher pour une extension, par exemple avec une emprise au sol supérieure à 20m²,
- l'aménagement extérieur avec une création de surface de plancher supérieure à 20m² comme un abri voiture, une dépendance, etc,
- la construction d'une piscine de plus de 100m²,
- les travaux visant à changer la destination d'une construction, d'un commerce en habitation par exemple, avec une modification de la structure ou de la façade.

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est suffisante pour les petits travaux de construction ou de rénovation comme :

- l'extension d'une construction existante,
- la modification de l'aspect extérieur de votre maison, comme le changement de couleur de façade, le remplacement d'une fenêtre.
- des constructions nouvelles avec une création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20m²,
- l'aménagement d'une surface extérieure inférieure à 20m² comme une terrasse, un abri voiture un abri de jardin,
- la construction d'une piscine entre 10m² et 100m².

**ATTENTION** Avant tout travaux,n'hésitez pas à demander à Karima Tahiri, notre secretaire de mairie, si une déclaration préalable de travaux est nécessaire dans votre cas.

# LA CHASSE À ST-MAURICE NAVACELLES

Huit associations de chasse sont autorisées, chacune sur un territoire bien particulier.



La chasse au petit gibier se pratique : avec des chiens d'arrêt (le chien bloque le gibier). avec des chiens courants (les chiens courent après le gibier en aboyant et le chasseur attend à des postes de passage).

La chasse «devant soi» est autorisée tous les jours sauf le mardi par arrêté départemental. Seul l'affût est autorisé ce jour-là. Les associations peuvent restreindre le jour de chasse suivant leur règlement personnel.

La chasse au gros gibier se pratique en battue. Elle est permise le mercredi, le samedi et le dimanche par arrêté départemental mais sur notre commune la chasse au sanglier ne se pratique pas le dimanche.

Une battue comprend postiers et rabatteurs : le postier attend le gibier que le rabatteur avec les chiens courants oriente vers lui.

Les battues sont annoncées par des panneaux « chasse en cours »

La chasse est interdite à moins de 150 mètres autour des maisons, sauf l'affût autour de la mare de St Maurice à côté du camping.

La chasse dure du deuxième dimanche de septembre au 28 février 2023.

Pour une bonne cohabitation, les promeneurs restent sur les chemins répertoriés et les chasseurs ne quittent pas les terrains de l'association de chasse dont ils sont membres.

En savoir plus: https://www.ecologie.gouv.fr/chasse-en-france

JL Fabrègues Président de l' ASAC (Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Chasse)

#### ASSOCIATION INFOS ET ACTUS

Le Conseil Municipal a délibéré pour la création d'une Maison des Associations (nov 2022), dans la chapelle, sur la place du

village à Saint-Maurice. Le rez-de-chaussée sera occupé par le Foyer Rural et l'Association de Chasse Communale de St-Maurice Navacelles (ACCSMN). L'étage sera occupé par l'association Les Ficelles. Les associations qui souhaiteraient siéger en ces lieux sont priées de présenter leur demande en mairie.



APE - BOURSE AUX JOUETS dimanche 18 décembre à la salle des fêtes La Grange de la Vacquerie - Marché de Noël

Vous pouvez donner des jeux qui seront vendus à petits prix au bénéfice des activités



des familles - cette année déjà des stages spéléo et capoeira prévus!

Contact: Marion Ponson au 06 19 61 40 53

À VENIR : 10 FÉVRIER - L'APE VOUS PROPOSE UNE SOIRÉE SOUPE & TOMBOLA !

À NOTER :

## MARCHÉ DE NÖEL 13 DÉC



#### A VOTRE SERVICE

Pour éviter de faire des kilomètres, pensez aux commerçants ambulants qui desservent notre commune. Ils s'arrêtent aussi dans les hameaux, voici leurs horaires sur la place du village:

- boulanger/épicier : mercredi vers 12h
- boucher: mercredi vers 14h
- <u>épicier</u> : lundi vers 8h et jeudi vers 17h
- primeur bio : vendredi vers 11h

Ces horaires varient selon la saison, pour joindre les commerçants, renseignez-vous auprès de la mairie.

## **EMPLOI COMMUNAUX**

Le contrat de Yvgheni Zolotarov en tant qu'employé communal au service technique, s'est achevé le 17 novembre dernier après 2 mois de prolongation. Toute l'équipe municipale l'a félicité pour son investissement dans ce travail, nouveau pour lui. Ion Nanciu et Erik Moucheboeuf l'ont bien aidé à s'adapter et en particulier à progresser en français. Toute la famille reste pour le moment sur le village.

## CARNET

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de :

- Marc François PONT, né le 15 décembre 1944, décédé le 29 septembre 2022.
- Marguerite SAGNES, née JITTENAIT, le 14 Mars 1929, décédée le 29 Novembre 2022

Bienvenue à Lizzie Paule Antoinette Sanchez née le 19 octobre 2022 et félicitations aux parents Stéphanie Gay et Olivier Sanchez.

